



# CHARTRE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

2023-2027



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
EUROPE INVESTS DANS LES ZONES RURALES



# INTRODUCTION

L'agriculture est un enjeu fort du territoire de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau (CCMP). Les terres agricoles occupent 58% des surfaces et contribuent fortement à son identité. Activité économique essentielle, ce secteur en constante évolution subit de plein fouet les effets du changement de climatique et est contraint de s'adapter, dans des délais très courts, aux nouveaux aléas.

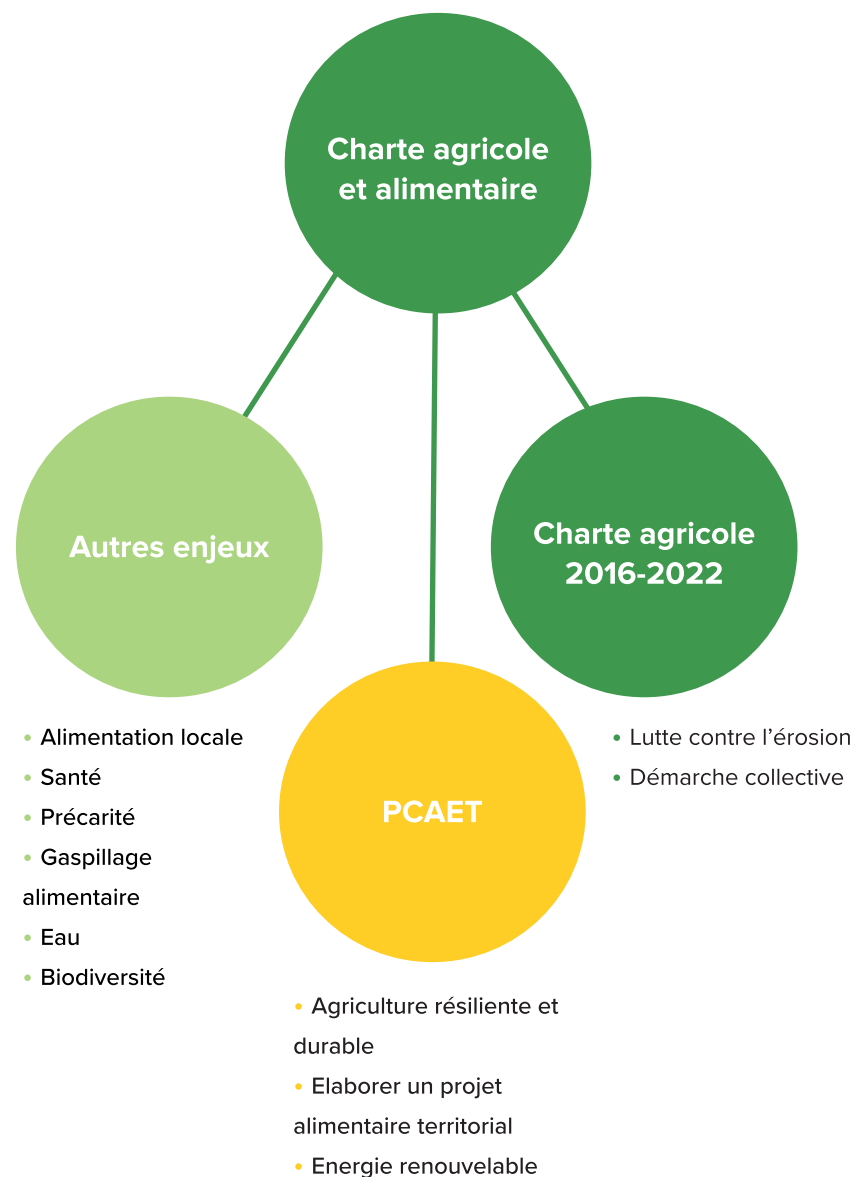
La nouvelle Charte Agricole et Alimentaire 2023-2027 s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées dans le cadre de la Charte Érosion Agricole 2016-2020 et des objectifs fixés par le Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 de la CCMP. En effet, depuis 2015, la CCMP et ses partenaires (Chambre d'agriculture de l'Ain, Associations Foncières de Miribel et de St-Maurice de Beynost/Beynost/La Boisse/Tramoyes et un certain nombre d'agriculteurs) sont engagés dans des actions de lutte contre l'érosion et le ruissellement ; et depuis 2020 la CCMP est engagée dans des réflexions sur les enjeux de transition énergétique et climatique dans tous les secteurs d'activités dont l'agriculture (diminution des émissions de gaz à effet de serre, stockage carbone, production d'énergie renouvelable et adaptation face au changement climatique).

Avec la nouvelle Charte agricole et alimentaire 2023-2027 le territoire a l'ambition d'élargir sa politique agricole en associant l'ensemble des acteurs du système alimentaire pour créer des synergies et prendre en compte les enjeux complémentaires de l'alimentation, du climat, de l'eau et de la biodiversité.

## Les objectifs de la Charte agricole et alimentaire sont les suivants :

- Construire une ambition commune pour renforcer la résilience du système agricole et alimentaire dans le cadre d'une dynamique collective,
- Définir et coordonner les actions des acteurs du territoire pour répondre aux enjeux actuels et à venir,
- Accompagner l'expérimentation pour se préparer et anticiper les changements à venir.

La CCMP s'engage aux côtés des acteurs locaux. La Charte agricole et alimentaire a été construite comme un outil d'accompagnement, mais aussi un dispositif d'expérimentation pour tester collectivement des solutions techniques, des nouvelles pratiques agricoles ou des nouvelles formes de coopération qui permettront de faire face aux nouveaux enjeux (changement climatique, évolution des attentes des consommateurs, crises économiques...).



## Un processus d'élaboration en concertation avec les acteurs du territoire :

La Charte agricole et alimentaire fixe un cap pour les 5 prochaines années. Elle a été élaborée sur une période de 15 mois en concertation avec les partenaires et acteurs du territoire :

- Un comité de suivi composé de la CCMP, des communes, des associations foncières, de la Chambre d'agriculture, réuni 4 fois.
- 3 ateliers de concertation réunissant une diversité d'acteurs (collectivités, associations, agriculteurs, centres sociaux, organismes de développement agricole...) pour :
  - Partager et compléter le diagnostic, identifier les principaux enjeux à prendre en compte dans la Charte,
  - Identifier et prioriser les actions à mettre en œuvre,
  - Préciser les besoins d'accompagnement.

## Axes stratégiques et programme d'actions de la Charte Agricole et Alimentaire 2023-2027 :

Ils sont issus de la concertation menée au cours de l'année 2022. Le programme propose 11 fiches-action déclinées en 3 axes.

### AXE 1 : FAVORISER L'ACCÈS À TOUTES ET TOUS À UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITÉ

- 1.1** Mener des actions de sensibilisation sur l'alimentation saine et durable auprès de différents publics
- 1.2** Mieux comprendre les problématiques de précarité alimentaire sur le territoire pour mieux lutter contre.
- 1.3** Lutter contre le gaspillage alimentaire par la valorisation des invendus
- 1.4** Lancer une étude d'opportunité et de faisabilité pour mettre en place une cuisine centrale inter-communale

### AXE 2 : CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION ET LE RUISSellement

- 2.1** Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion multi-acteurs des bassins et fossés
- 2.2** Accompagner la mise en place et le maintien d'infrastructures agroécologiques pour lutter contre l'érosion et préserver la biodiversité (bandes enherbées, fascines...)

### AXE 3 : ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES VERS UNE AGRICULTURE DURABLE ET RÉSILIENTE

- 3.1** Accompagner les agriculteurs pour mettre en place des plans d'adaptation
- 3.2** Accompagner le changement de pratiques par/et l'expérimentation
- 3.3** Mettre en place un dispositif d'animation sur le développement et la valorisation des haies
- 3.4** Maintenir la dynamique collective autour de la lutte contre l'ambrosie
- 3.5** Engager et animer dans le temps, une réflexion collective autour de la ressource en eau sur le territoire

Le programme d'actions établi au lancement de la Charte pourra être amené à évoluer et à être enrichi au fil du temps : l'objectif est qu'il soit cohérent avec les enjeux du territoire et les besoins et attentes des acteurs locaux et des administrés.

## Animation et gouvernance :

Un dispositif de suivi vient compléter le programme d'actions.

### • Comité de pilotage

En charge du suivi de la Charte, il se réunit une fois par an pour faire le bilan des actions déjà menées et cadrer le programme des actions pour l'année suivante.

Il réunit la CCMP, les communes, les associations foncières, la Chambre d'agriculture, les responsables des centres sociaux et les principaux financeurs.

### • Groupes de travail techniques

- Un groupe agriculture : en charge du suivi technique des actions d'accompagnement agricoles (Infrastructure agro-écologiques, expérimentations, gestion de l'eau).
- Un groupe précarité alimentaire : en charge de la réalisation du diagnostic et de la formulation des actions opérationnelles.
- Un groupe lutte contre le gaspillage et valorisation des invendus : en charge de la réalisation du diagnostic et de la formulation des actions opérationnelles.
- D'autres groupes de travail thématiques pourront émerger en fonction des besoins identifiés dans le cadre de la Charte.

### • Le comité des partenaires :

Réuni une fois par an en plénière, il rassemble l'ensemble des acteurs engagés dans les actions opérationnelles de la Charte agricole et alimentaire.

## GLOSSAIRE

- AAP : Appel à Projets
- ADEME : Agence de la Transition Energétique
- AERMC : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
- ARS : Agence Régionale de Santé
- ASIA : Association Syndicale d'Irrigation de l'Ain
- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
- CDS : Centre Départemental de Solidarité
- DRAAF : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations
- LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
- PAEC : Projets Agro-Environnementaux Climatiques
- PAT : Projet Alimentaire Territorial
- PATly : Projet Alimentaire Territorial de l'Agglomération Lyonnaise
- PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial
- PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

# AXE 1 : FAVORISER L'ACCÈS À TOUTES ET TOUS À UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITÉ

**Action 1.1 : Mener des actions de sensibilisation sur l'alimentation saine et durable auprès de différents publics**

## CONTEXTE

Alliant convivialité, santé, environnement, goût, gastronomie, l'alimentation est un sujet au cœur de nombreuses problématiques individuelles mais aussi collectives. L'alimentation a un impact considérable sur l'environnement. La production agricole, les emballages alimentaires ou en encore les émissions de gaz à effet de serre ont un impact direct sur la biodiversité, la qualité des sols et de l'eau mais aussi sur le climat. Par ailleurs, l'alimentation est aussi un enjeu de santé publique (augmentation de l'obésité, multiplication des affections longues durées en lien avec l'alimentation...). A l'échelle nationale, les études de consommation révèlent un important décalage entre les recommandations du Plan National Nutrition Santé et les habitudes alimentaires des Français. Sur le territoire de la CCMP, les centres sociaux de Miribel et de Saint Maurice de Beynost sont actifs sur le sujet et organisent des ateliers cuisine, conférences, animations dans les écoles....

## OBJECTIFS

Amplifier les actions de sensibilisation des habitants aux enjeux de l'alimentation durable (ex. nutrition santé, environnement, rémunération des producteurs...) pour encourager l'évolution des comportements alimentaires. Engager le dialogue et créer du lien autour de la thématique alimentation

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

### Une Maison de l'alimentation itinérante, à la rencontre des habitants

Le centre social d'animation de Miribel dispose d'une Maison de l'alimentation itinérante. Cet outil permet de proposer différents temps d'animation autour des questions d'alimentation.

### Temps d'animation à destination du public scolaire

L'alimentation est un enjeu dès le plus jeune âge, à la fois pour des questions de nutrition-santé mais également en termes de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

### Proposer des animations sur le territoire autour de l'agriculture

Par exemple : journées festives pour mettre en valeur l'agriculture et les produits du territoire (ex : journée de la patate, journée des légumes frais, fête de l'alimentation...)

## PÉRIMÈTRE

CCMP

## PUBLICS VISÉS

Public scolaire  
Habitants de la CCMP  
Agriculteurs

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

### A partir de 2023, annuellement :

Animations via la Maison de l'Alimentation itinérante  
Événements autour de l'alimentation  
Animations scolaires

## PORTEUR

CCMP

## PARTENAIRES TECHNIQUES MOBILISÉS

Centres sociaux  
Communes  
Associations locales  
Personnel des écoles  
Agriculteurs

## BUDGET PRÉVISIONNEL CCMP

25 000 €

## PARTENAIRES FINANCIERS PRESENTIS

AAP Plan régional Santé Environnement (ARS, DREAL, DRAAF)  
ARS sur les enjeux de santé publique (ex. campagne prévention et promotion de la santé)  
ADEME sur les enjeux environnementaux  
AAP Programme National pour l'Alimentation

## INDICATEURS DE SUIVI

### Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'animations réalisées par la maison de l'alimentation itinérante
- Nombre d'interventions réalisées auprès du public scolaire
- Nombre d'événements organisés autour de l'agriculture et de l'alimentation

### Indicateurs de résultats :

- Nombre d'élèves sensibilisés
- Nombre de participants aux événements grand public

## CONNEXIONS AVEC D'AUTRES PROJETS

Projet de Contrat Local de Santé  
Travail partenarial avec les territoires voisins

# AXE 1 : FAVORISER L'ACCÈS À TOUTES ET TOUS À UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITÉ

## Action 1.2 : Mieux comprendre les problématiques de précarité alimentaire sur le territoire pour mieux lutter contre

### CONTEXTE

Sur le territoire, le taux de pauvreté est estimé à 6,3%. Cela signifie donc que 6,3% des habitants de la CCMP vivaient, en 2018, avec un revenu inférieur à 1 063 € par mois pour une personne seule ou 2 231 € pour un couple avec deux enfants. Pour mettre en place des stratégies adaptées de lutte contre la précarité alimentaire, il est indispensable d'en comprendre les enjeux sur le territoire.

De nombreux acteurs du territoire, tant associatifs qu'institutionnels (les associations de distributions alimentaires, les centres sociaux, le centre de solidarité, etc.) sont concernés par la question de la précarité alimentaire. Soit en essayant d'agir, soit en étant en lien avec les publics concernés. Pourtant, il n'existe pas d'espace de dialogue qui leur permettent de se rencontrer et d'échanger pour travailler ensemble sur des pistes d'action de lutte contre la précarité alimentaire. La Charte agricole et alimentaire permet d'organiser un espace de travail collectif pour définir ensemble les contours d'actions qui fassent sens à l'échelle de la CCMP.

### OBJECTIFS

- Avoir une vision plus précise des difficultés rencontrées par les personnes en situation de précarité alimentaire pour trouver des solutions adaptées
- Répondre aux besoins d'interconnaissance des acteurs
- Créer du lien autour de l'alimentation

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

#### Constitution d'un groupe de travail réunissant les centres sociaux, les associations de solidarité et des habitants volontaires.

Travailler la question de la précarité alimentaire avec les publics directement concernés, mais également des habitants volontaires qui se réuniront de façon régulière.

La mobilisation des personnes participant au groupe passe par les différentes associations ( Restos du Cœur, Secours Catholique, Secours Populaire, Habitat et Humanisme, Centres sociaux), et institutions (CDS, CCMP, CCAS, Communes) du territoire.

#### Réalisation collective d'un diagnostic sensible des problématiques rencontrées par les habitants de la CCMP concernant l'alimentation, identifier les "cailloux".

Le diagnostic sera réalisé par le groupe de travail à travers différents temps d'échange, de sessions sur le terrain pour construire une cartographie du territoire en matière d'inégalités d'accès à une alimentation saine et de qualité.. Cette cartographie implique des échanges avec une diversité d'acteurs (associations, acteurs de la logistique, distribution, restauration collective...) pour mieux comprendre les difficultés rencontrées mais aussi la manière dont les uns et les autres ont su inventer des solutions.

#### Imaginer ensemble des solutions pour lever les obstacles et étudier leurs faisabilités

A la suite de ces échanges, le groupe formulera collectivement des propositions de solutions opérationnelles qui seront étudiées afin d'identifier des porteurs de projets, déterminer les coûts et les financements possibles (subventions, AMI, etc...).

Le lien est étroit avec l'action 1.3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire et travailler à la valorisation des invendus.

### PÉRIMÈTRE

CCMP

### PUBLICS VISÉS

Habitants de la CCMP

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

#### • 2023 :

Rencontres avec les partenaires  
Constitution et réunions du groupe de travail  
Réalisation du diagnostic sensible

#### • 2024 :

Réflexion stratégique sur les actions à mener

#### • 2025 :

Lancement des actions

### PORTEUR

CCMP

### PARTENAIRES TECHNIQUES MOBILISÉS

Centres sociaux  
CDS  
CCAS  
Communes  
Associations locales de solidarité

### BUDGET PRÉVISIONNEL CCMP

10 000 €

### PARTENAIRES FINANCIERS PRESENTIS

CAF ; CD01 ; AAP Programme National pour l'Alimentation ; ARS

### INDICATEURS DE SUIVI

#### Indicateurs de réalisation :

- Nombre de réunions du collectif
- Nombre de participants au collectif

#### Indicateurs de résultats :

- Production d'un diagnostic sur la précarité alimentaire
- Nombre de propositions formulées
- Nombre de propositions retenues et mises en œuvre

### CONNEXIONS AVEC D'AUTRES PROJETS

Contrat de Veille Active

# AXE 1 : FAVORISER L'ACCÈS À TOUTES ET TOUS À UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITÉ

## Action 1.3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire et travailler à la valorisation des invendus

### CONTEXTE

Pour l'ensemble des acteurs (agriculteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs) le gaspillage représente une perte soit de production soit d'achat, ce qui signifie une perte financière. C'est tout au long de la chaîne, de la production jusqu'à la consommation que les efforts doivent être réalisés pour éviter ces pertes. En moyenne, les français produisent 79kg de déchets alimentaires par an (ADEME 2015).

La CCMP est déjà engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment en restauration collective scolaire, via un programme de sensibilisation à destination des convives.

### OBJECTIFS

- Poursuivre et amplifier les actions de sensibilisation, notamment en restauration collective scolaire
- Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs amont / aval pour améliorer la valorisation des invendus sur le territoire et contribuer à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Lutter contre le gaspillage alimentaire pour atteindre les objectifs fixés par la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire
- Faire émerger des systèmes de coopération territoriale qui pourront contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire (cf : action 1.2)

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

#### Animer des temps de sensibilisation au sein des cantines scolaires du territoire en lien avec les équipes d'encadrement et les prestataires

- Pesées des déchets
- Sensibilisation des convives

#### Animer une réflexion collective sur la valorisation des invendus comme outil pour lutter contre le gaspillage et la précarité alimentaire.

- Faire un état des lieux :
- des systèmes actuels de redistribution alimentaire sur le territoire
- des problématiques de débouchés pour la valorisation des invendus pour les producteurs et distributeurs
- Identifier des acteurs "moteurs" pour réfléchir à la problématique et constituer un groupe de travail thématique regroupant agriculteurs, distributeurs, commerçants, restaurateurs, associations de solidarité et centres sociaux pour partager l'état des lieux et les besoins de chacun
- Faciliter la mise en place de partenariats
- Mettre en place un système de communication pour faciliter les échanges
- Imaginer collectivement des solutions d'entraide logistique pour faciliter les échanges (récolte, stockage, transport)

#### Explorer la faisabilité technique et financière des propositions

### PÉRIMÈTRE

CCMP,  
EPCI voisines ou PATy à moyen terme

### PUBLICS VISÉS

Ecoles ; Centres sociaux ; Agriculteurs ; Commerces ; Distributeurs ; Restaurateurs ; Associations de solidarité

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

#### • 2024 :

Réaliser un état des lieux de l'organisation actuelle du système de valorisation des invendus et de redistribution alimentaire

Constitution du groupe de travail

Animations dans les cantines scolaires (et annuellement)

#### • 2025 :

Mise en place et animation d'un dispositif d'échange entre acteurs

Exploration des solutions logistiques pour amplifier la valorisation des invendus

### PORTEUR

CCMP

### PARTENAIRES TECHNIQUES MOBILISÉS

Centres sociaux

Maraîchers

Associations locales de solidarité

### BUDGET PRÉVISIONNEL CCMP

5 000 €

### PARTENAIRES FINANCIERS PRESENTIS

ADEME

AAP Programme National pour l'Alimentation

### INDICATEURS DE SUIVI

#### Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'interventions et formations en restauration collective
- Nombre de participants au groupe de travail sur la valorisation des invendus
- Nombre de réunions du groupe de travail

#### Indicateurs de résultat :

- Estimation de baisse des volumes des poubelles en restauration collective
- Nombre de personnes formées en restauration collective
- Production d'un état des lieux des systèmes actuels de redistribution alimentaire et des débouchés des invendus
- Estimation des quantités d'aliments redistribués sur le territoire
- Nombre de propositions de solution de valorisation proposées par le groupe de travail
- Nombre de propositions retenues et mises en œuvre

### CONNEXIONS AVEC D'AUTRES PROJETS

Projet Alimentaire territorial de l'Agglomération Lyonnaise



# AXE 1 : FAVORISER L'ACCÈS À TOUTES ET TOUS À UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITÉ

**Action 1.4 : Réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité pour mettre en place une cuisine centrale inter-communale**

## CONTEXTE

Aujourd'hui, plus d'un repas sur six est pris à l'extérieur du domicile et cette tendance s'accroît progressivement. La restauration collective joue un rôle important dans la transition agricole et alimentaire à double titre : par le potentiel d'entraînement et de structuration des filières (y compris la participation à la rémunération juste et aux débouchés stables pour les agriculteurs), et par leur caractère d'exemplarité et de pédagogie, en s'adressant à la quasi-totalité de la population française (familles, professionnels de la restauration, équipes pédagogiques, élus...).

En sus de la mise en œuvre de loi Climat et Résilience et de la loi Egalim qui imposent, depuis le 1er janvier 2022, aux établissements de restauration collective publique de proposer au moins 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits bio, le souhait d'une cuisine centrale intercommunale sur le territoire est également affiché au sein du Plan Climat-Air-Energie Territorial 2021-2026.

## OBJECTIFS

- Faciliter l'approvisionnement local des établissements de restauration collective
- Maîtriser la qualité, l'origine et les coûts d'approvisionnement
- Favoriser le développement des filières locales
- Faciliter l'accès à tous les élèves à une alimentation saine et de qualité

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Rédaction d'un cahier des charges et lancement d'une consultation pour dimensionner le projet**

- Déterminer les établissements qui pourraient en bénéficier et identifier leurs besoins (ex : écoles, collèges, EPHAD, centres sociaux...)
- Étudier les coûts d'investissement et de fonctionnement selon les différentes hypothèses retenues associées à une matrice AFOM
- Explorer des scénarios de groupement de commande et d'approvisionnement avec des cuisines décentralisées

**Pilotage et suivi de l'étude**

## PÉRIMÈTRE

CCMP

## PUBLICS VISÉS

Communes  
Maisons de retraites  
Agriculteurs  
Centres sociaux  
Habitants de la CCMP

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- **2023 :**  
Lancement de l'appel d'offre  
Recrutement BE
- **2024 :**  
Rendu de l'étude d'opportunité

## PORTEUR

CCMP

## PARTENAIRES TECHNIQUES MOBILISÉS

Communes

## BUDGET PRÉVISIONNEL CCMP

40 000 €

## PARTENAIRES FINANCIERS PRESENTIS

LEADER  
AAP Programme National pour l'Alimentation

## INDICATEURS DE SUIVI

**Indicateurs de réalisation :**

- Rédaction et publication d'un cahier des charges
- Choix et suivi du prestataire

**Indicateurs de résultat :**

- Livrables de l'étude

## CONNEXIONS AVEC D'AUTRES PROJETS

Lien à réaliser avec les dynamiques entreprises sur le sujet par les territoires voisins. Cette question étant en effet dans les discussions au sein des autres PAT de l'Ain ( CCDombes, Grand Bourg Agglomération...)  
PCAET

## AXE 2 : CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION ET LE RUISSELLEMENT

### Action 2.1 : Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion multi-acteurs des bassins et fossés inter-communale

#### CONTEXTE

La charte agricole 2016-2020 a été consacrée à la gestion des problèmes d'érosion et de ruissellement provoquant des dégâts sur les terres agricoles et les infrastructures sur le bassin versant maraîcher des Echets. La CCMP a financé, entre autres, des travaux de curage de bassins et de fossés pour améliorer la situation, ces ouvrages étant propriété d'associations foncières. Il convient désormais d'élargir la vision de la gestion de tous les fossés et bassins à l'échelle de la CCMP pour limiter les problèmes liés à l'érosion et au ruissellement. Il est constaté une certaine méconnaissance pour les associations foncières du patrimoine qui leur appartient, et donc de l'étendue de leurs responsabilités d'entretien. Il est proposé de clarifier les modalités de gestion des aménagements sur le périmètre de la CCMP et d'établir et suivre collectivement un plan de gestion concerté de l'ensemble des ouvrages.

#### OBJECTIFS

- Garantir le bon entretien des ouvrages de lutte contre le ruissellement
- Éviter les inondations
- Adapter le territoire au changement climatique

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

##### Identification des bassins et fossés prioritaires

A partir d'une cartographie d'état des lieux des fossés et bassins de gestion des eaux de ruissellement, de l'identification des propriétaires et d'une synthèse de la gestion actuelle des ouvrages (qui fait quoi), identifier les bassins et fossés prioritaires. Parmi ceux-là, identifier ceux qui pourraient relever de l'intérêt général dans la stratégie de lutte contre le ruissellement et qui ne sont pas déjà gérés par la CCMP.

**Élaboration, mise en œuvre et suivi d'un dispositif de gestion multi-acteurs** entre la CCMP, les Communes, les associations foncières ou tout autre acteur (APRR, CD01...), en clarifiant les missions de chacun au regard de ses compétences et de ses droits et devoirs en tant que propriétaire et/ou gestionnaire.

#### PÉRIMÈTRE

CCMP

#### PUBLICS VISÉS

Associations foncières  
Collectivités  
APRR ou autres propriétaires/gestionnaires de fossés et bassins

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

##### • 2023

Réunion d'un groupe technique multi acteurs pour :

- établir et valider l'état des lieux des aménagements
- identifier les points noirs, fossés et bassins prioritaires
- élaborer un dispositif de gestion collectif
- définir les éventuels besoins de conventions de gestion

##### • 2024-2027

Suivi entretien (fréquence, coûts...)

Réunion du groupe technique selon les besoins, et au minimum 1 fois par an.

##### • 2027 :

Bilan de la gestion des ouvrages

#### PORTEUR

CCMP

#### PARTENAIRES TECHNIQUES MOBILISÉS

Associations foncières  
Chambre d'Agriculture  
Agriculteurs  
SNCF  
Autoroute  
Propriétaires fonciers  
CD01

#### BUDGET PRÉVISIONNEL CCMP

35 000 €

#### PARTENAIRES FINANCIERS PRESENTIS

Associations foncières  
SNCF  
Autoroute  
Propriétaires fonciers

#### INDICATEURS DE SUIVI

##### Indicateurs de réalisation :

- Nombre de réunions du groupe technique
- Nombre de participants

##### Indicateurs de résultat :

- Production d'un état des lieux avec cartographie des aménagements
- Plan de gestion multi-acteurs
- Indicateur technique et financier : Ex linéaire de fossé entretenu / coût par acteur

#### CONNEXIONS AVEC D'AUTRES PROJETS

GEMAPI



## AXE 2 : CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION ET LE RUISSELLEMENT

**Action 2.2 : Accompagner la mise EN place et le maintien d'infrastructures agroécologiques (IAE) pour lutter contre l'érosion et préserver la biodiversité (bandes enherbées, fascines...)**

### CONTEXTE

La charte agricole 2016-2020 a été consacrée à la gestion des problèmes d'érosion et de ruissellement provoquant des dégâts sur les terres agricoles et les infrastructures sur le bassin versant maraîcher des Echets. La CCMP a financé, entre autres, la mise en place et le maintien de bandes enherbées et de techniques douces (fascines), en encourageant les pratiques agricoles limitant les phénomènes d'érosion. Les aménagements d'hydraulique douce comme les bandes enherbées, fascines et les haies présentent également des intérêts pour préserver la biodiversité ordinaire, notamment les auxiliaires de cultures qui contribuent à la mise en place de pratiques agroécologiques.

Il convient de poursuivre cette dynamique en privilégiant les techniques douces que sont les infrastructures agroécologiques (IAE) en complément des BCAE (Bonnes conditions agri-environnementales), et cela sur tout le territoire de la CCMP.

### OBJECTIFS

- Contribuer à la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement en favorisant l'infiltration de l'eau
- Développer des infrastructures agroécologiques en complément des BCAE pour préserver la biodiversité et contribuer à l'augmentation de la séquestration du carbone dans le sol, en lien avec les objectifs du PCAET de la CCMP
- Augmenter la valeur paysagère du territoire

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

#### Identification des secteurs et IAE stratégiques

Les secteurs stratégiques où implanter les IAE sont à préciser avec les acteurs locaux (agriculteurs, propriétaires, le syndicat de rivière), avec l'accompagnement d'experts si besoin.

Une fois les secteurs stratégiques identifiés, un travail de sensibilisation et de mobilisation sera mené pour encourager la mise en place de bandes enherbées, bandes fleuries, fascines et haies (action 3.3) par et avec les agriculteurs du territoire. Selon les secteurs, certaines IAE seront proposées suivant leur caractère durable (fascine, haie) ou transitoire (bande enherbée).

#### Mise en place d'un dispositif de validation

Un comité de validation sera dédié pour valider les IAE :

- Elaboration et mise en place d'un « cahier des charges » (modalités d'implantation, entretien, durée, etc) pour la mise en place et l'entretien des IAE pouvant inclure des niveaux d'engagements graduels avec différents niveaux de financement qui sont à fixer
- Envoi de demandes de financement par les agriculteurs
- Réunions régulières du comité pour validation ou non des IAE

#### Contrôle annuel du bon état des IAE

### PÉRIMÈTRE

Secteurs stratégiques à justifier au regard de l'intérêt collectif, sur tout le territoire de la CCMP

### PUBLICS VISÉS

Agriculteurs

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

#### • 2023 :

Définition des secteurs stratégiques, réalisation des cahiers des charges et constitution du comité technique de validation + premières implantations et maintien des bandes enherbées existantes

#### • Annuellement :

Suivi des demandes d'implantation et contrôle des IAE

### PORTEUR

CCMP

### PARTENAIRES TECHNIQUES MOBILISÉS

Agriculteurs  
Associations foncières  
Chambre d'agriculture  
Communes

### BUDGET PRÉVISIONNEL CCMP

40 000 €

Scénario envisagé : 5 ha de bandes enherbées / 5 nouvelles fascines ou autres IAE

### PARTENAIRES FINANCIERS PRESENTIS

Agence de l'eau RMC  
CD01

### INDICATEURS DE SUIVI

#### Indicateurs de résultat :

- Nombre de réunions du groupe technique
- Nombre de participants
- Rédaction d'un cahier des charges et mise d'un dispositif de validation

#### Indicateurs de suivi :

- Nombre de demandes de financement soumises
- Nombre d'agriculteurs qui reçoivent ou ont reçu des financements
- Indicateurs de bon état des infrastructures agroécologiques, définis par le cahier des charges
- Total des IAE financés (nombre, surface, linéaire)

### CONNEXIONS AVEC D'AUTRES PROJETS

Implantation de haies et plan bocager  
Atlas de la biodiversité

## AXE 3 : ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET RÉSILIENTE

### Action 3.1 : Accompagner les agriculteurs pour mettre en place des plans d'adaptation

#### CONTEXTE

L'impact du dérèglement climatique sur l'agriculture est chaque année plus visible en France. Ces dernières années, le département de l'Ain a été très régulièrement en alerte sécheresse.

Au-delà de la sécheresse et des canicules, le dérèglement climatique c'est aussi des hivers doux et des gels tardifs, des épisodes de grêle aggravés, un régime de précipitation perturbé... qui touchent donc, in fine, l'ensemble des productions du territoire de la CCMP, pouvant fragiliser les exploitations.

Dans cette perspective, la mise en place de plans d'adaptation des exploitations agricoles du territoire sera encouragée. Les stratégies d'adaptations au changement climatique pourront également encourager des actions favorables à l'augmentation de la séquestration carbone, qui est un autre objectif du PCAET de la CCMP.

#### OBJECTIFS

- Accompagner les agriculteurs à prendre connaissance des enjeux climatiques pour mieux identifier ensuite les pistes d'actions opérationnelles qu'ils pourraient mettre en œuvre.
- Adapter le territoire au changement climatique
- Favoriser la séquestration carbone
- Maintien d'une agriculture dynamique sur le territoire

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Comprendre la vulnérabilité des exploitations aux changements climatiques :** évolutions du climat récent et futur, lien climat / agriculture, compréhension des impacts agroclimatiques futurs et donc in fine compréhension de la vulnérabilité de l'exploitation (de la filière/ du territoire)

**Explorer les pistes d'adaptation :** face à ces vulnérabilités, comprendre quelles sont les différentes mesures d'adaptation possibles. Par exemple : faire évoluer les systèmes de culture, les itinéraires techniques, l'irrigation, les choix variétaux, les débouchés, etc.

**Définir un plan d'adaptation cohérent avec l'exploitation (la filière / le territoire) et identifier les actions à mettre en œuvre et les soutiens existants (structure d'accompagnement et soutien financier).**

Ces démarches sont d'autant plus efficaces qu'elles sont menées en collectif. Le collectif pouvant être à l'échelle du territoire, CCMP, ou spécifiques à des filières cohérentes (grandes cultures d'une part, maraîchage d'autre part)

#### PÉRIMÈTRE

CCMP

#### PUBLICS VISÉS

Agriculteurs

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- **2023 :**  
Identification et recrutement des agriculteurs intéressés pour se lancer dans la démarche  
Animation du collectif
- **2024 :**  
Formalisation des plans d'adaptation des exploitations
- **2025 et annuellement :**  
Suivi des plans d'adaptation

#### PORTEUR

CCMP

#### PARTENAIRES TECHNIQUES MOBILISÉS

Chambre d'agriculture

#### BUDGET PRÉVISIONNEL CCMP

12 000 €

Scénario envisagé : Accompagner 10 agriculteurs.

#### PARTENAIRES FINANCIERS PRESENTIS

FEADER  
Agence de l'Eau RMC  
AAP Programme National pour l'Alimentation  
CD01  
ADEME  
Compagnie Nationale du Rhône

#### INDICATEURS DE SUIVI

##### Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'actions de sensibilisation des agriculteurs mises en œuvre
- Nombre d'agriculteurs sensibilisés

##### Indicateurs de résultat :

- Nombre d'agriculteurs engagés
- Nombre et nature des mesures d'adaptation effectivement mises en place

#### CONNEXIONS AVEC D'AUTRES PROJETS

PCAET

## AXE 3 : ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET RÉSILIENTE

### Action 3.2 : Accompagner le changement de pratiques par/et l'expérimentation

#### CONTEXTE

Sur le territoire de la CCMP, l'agriculture biologique est bien développée et représente 20 % de sa surface agricole utile productive soit 2,2 fois la moyenne nationale.

A l'inverse de l'agriculture biologique, la spécialisation de l'agriculture et l'intensité des pratiques génèrent des impacts environnementaux (érosion, émissions de gaz à effet de serre, etc.), et induisent une plus grande vulnérabilité aux aléas climatiques qu'une agriculture diversifiée et gérée de manière plus durable.

#### OBJECTIFS

- Augmenter la résilience des exploitations face au changement climatique
- Diminuer l'impact environnemental des pratiques agricoles,
- Aller vers des productions plus en phase avec les régimes pluviométriques, plus soucieuses de la biodiversité, de la qualité de l'eau, et intégrant la réduction des émissions des Gazs à effet de serre.
- Développer de nouvelles productions sur le territoire
- Favoriser la séquestration carbone
- Lutter contre l'érosion

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

##### Identifier ce que l'on veut expérimenter

ex : nouvelles et anciennes cultures, pratiques agroécologiques, mélange variétaux et associations d'espèces.

Interroger les agriculteurs sur les pratiques qui pourraient être testées

Visites de plateformes d'essais / agriculteurs innovants sur d'autres territoires (ex : Valeins)

##### Créer un dispositif incitatif

- Définir un cahier des charges pour l'indemnisation des essais
- Constitution et réunions d'un comité de validation
- Développer des Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ou appel à projet pour trouver des agriculteurs partenaires
- Favoriser la création d'un collectif d'agriculteurs autour des démarches d'expérimentations
- Communiquer auprès des habitants sur la démarche

##### Evaluer l'impact technico-économique des mesures testées

#### PÉRIMÈTRE

CCMP

#### PUBLICS VISÉS

Agriculteurs

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

##### • 2023 :

Création du collectif d'agriculteurs

Précision du cadre des expérimentations et lancement des expérimentations

##### • 2024 et annuellement :

Suivi des expérimentations

##### • 2027 :

Bilan et réflexions sur le changement de pratiques suites aux expérimentations

#### PORTEUR

CCMP

#### PARTENAIRES TECHNIQUES MOBILISÉS

CA01,

Agriculteurs

Territoires innovants

#### BUDGET PRÉVISIONNEL CCMP

85 000 €

- 35 000 € animation

- 50 000 € aide à l'investissement pour le changement de pratique

#### PARTENAIRES FINANCIERS PRESENTIS

- Agence de l'eau RMC

- AAP Programme National pour l'Alimentation

- CD01

- Compagnie Nationale du Rhône

- FEADER

#### INDICATEURS DE SUIVI

##### Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'animations / de réunions

- Nombre d'agriculteurs sensibilisés

- Rédaction d'un cahier des charges et mise d'un dispositif de validation

##### Indicateurs de résultat :

- Nombre d'agriculteurs ayant testé une nouvelle pratique

- Nombre d'expérimentations (thématiques testées)

- Nombre de parcelles / surfaces

#### CONNEXIONS AVEC D'AUTRES PROJETS

PAEC Dombes - Saône

PTGE de la Nappe des Cailloutis de la Dombes

## AXE 3 : ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET RÉSILIENTE

### Action 3.3 : Mettre en place un dispositif d'animation sur le développement et la valorisation des haies

#### CONTEXTE

Les haies sont peu développées sur le territoire, seulement 8% des parcelles (116 parcelles) ont une densité de haie favorable à la biodiversité fonctionnelle (supérieur à 60ml/ha). Les haies sont des zones non cultivées nécessaires au développement et au maintien de la biodiversité (zone de refuge, ressources alimentaires), et à l'évolution des pratiques vers l'agroécologie. De plus, les haies permettent de faciliter l'infiltration de l'eau dans le sol et de lutter efficacement contre l'érosion et le ruissellement. Elles permettent également de stocker du carbone. Lorsqu'elles sont gérées durablement, à long terme, les haies peuvent générer un revenu à l'agriculteur qui les exploite (litières plaquettes, piquets, bois de chauffage, plaquettes forestières, etc.).

#### OBJECTIFS

- Contribuer à la lutte contre l'érosion et le ruissellement
- Favoriser la biodiversité
- Contribuer aux objectifs du PCAET sur l'augmentation du stockage carbone
- Contribuer à la résilience des exploitations du territoire face au changement climatique
- Voir l'opportunité de créer une valorisation économique autour de l'entretien des haies et éventuellement développer les ENR locales (chaudière biomasse)

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

##### Organiser des temps de mobilisation et de sensibilisation des agriculteurs,

- Montrer l'intérêt d'une haie en agriculture
- Proposer des retours d'expérience de territoires voisins

##### Accompagner les agriculteurs dans l'élaboration d'un plan de gestion sur leurs exploitations

- Lancer une dynamique autour de la gestion collective des haies.
- Identifier les zones ayant un intérêt,
- Proposer un accompagnement technique sur la mise en place et l'entretien des haies
- Appui à la rédaction de plans de re-plantation et plans de gestion
- Assurer une bonne gestion et une meilleure valorisation des haies du territoire

##### Animer une réflexion sur la valorisation du bois en lien avec le développement de la filière bois énergie

- Recherche de débouchés locaux (chaufferies bois, besoins plaquettes litières...?)
- Mutualiser l'offre des producteurs (répartir les coupes entre les exploitations?)
- Explorer l'opportunité d'une mutualisation de matériel ? Plateforme logistique ?

#### PÉRIMÈTRE

CCMP

#### PUBLICS VISÉS

Agriculteurs ; Propriétaires fonciers ; Associations foncières

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

##### • 2023 :

Mobilisation et sensibilisation des agriculteurs

##### • 2024-2028 :

Accompagner les agriculteurs pour la mise en place de haies et dans l'élaboration d'un plan de gestion sur leurs exploitations.

Animer une réflexion sur la valorisation du bois

#### PORTEUR

CCMP

#### PARTENAIRES TECHNIQUES MOBILISÉS

Mission haies ; Agriculteurs ; Chambre d'agriculture ; Associations Foncières ; BALA ; FDCUMA ; ALEC01

#### BUDGET PRÉVISIONNEL CCMP

Animation du dispositif : 15 000 €

Scénario envisagé : Engager 2,5 km de haies en 5 ans

#### PARTENAIRES FINANCIERS PRESENTIS

- CD01
- Agence de l'eau RMC
- Label Bas Carbone
- Compagnie National du Rhône

#### INDICATEURS DE SUIVI

##### Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'animations / de réunions
- Nombre d'agriculteurs sensibilisés

##### Indicateurs de résultat :

- Nombre d'agriculteurs accompagnés à la plantation
- Nombre d'agriculteurs formés à la gestion durable
- Evolution du linéaire de haie supplémentaire (en ml)
- Valorisation économique des produits de la haie le cas échéant

#### CONNEXIONS AVEC D'AUTRES PROJETS

PCAET

Atlas de la biodiversité

Action locale en faveur de la biodiversité : Fort pour demain à Neyron

## AXE 3 : ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET RÉSILIENTE

### Action 3.4 : Maintenir la dynamique collective autour de la lutte contre l'ambrosie

#### CONTEXTE

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé demande aux collectivités territoriales d'organiser la prévention et la lutte contre des espèces nuisibles à la santé humaine telles que l'ambrosie. Celle-ci est bien présente sur le territoire : certaines parcelles agricoles ou publiques sont infestées, et il est nécessaire de lutter contre sa prolifération.

La CCMP s'engage activement sur ce sujet, au côté des 6 communes, en désignant des référents et en mettant en œuvre des actions de lutte contre l'ambrosie.

#### OBJECTIFS

- Lutter contre la prolifération de l'ambrosie sur le territoire
- Préserver la biodiversité en luttant contre une espèce invasive
- Limiter les pertes de culture des agriculteurs
- Réduire l'exposition de la population aux pollens, santé publique

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Sensibilisation des agriculteurs : réunions de sensibilisation
- Sensibilisation du grand public et jeune public : animations
- Participer activement à la plateforme de signalement (signalement et suivi)
- Communes et CCMP exemplaires : suivi et gestion adaptée des espaces verts et des bassins d'orage / expérimentation de l'éco-pâturage
- Mise à jour de la plateforme signalement ambrosie pour la Fredon

#### PÉRIMÈTRE

CCMP

#### PUBLICS VISÉS

Agriculteurs  
Communes  
Habitants de la CCMP  
Public scolaire

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- **2023 et annuellement :**  
Sensibilisation scolaire  
Eco pâturage (expérimentation sur 2023)

#### PORTEUR

CCMP

#### PARTENAIRES TECHNIQUES MOBILISÉS

Agriculteurs  
ARS  
Fredon  
ADESSA 01 pour les animations

#### BUDGET PRÉVISIONNEL CCMP

3 000 €

#### PARTENAIRES FINANCIERS PRESENTIS

ARS

#### INDICATEURS DE SUIVI

##### Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'animations
- Nombre de personnes sensibilisées

##### Indicateurs de résultat :

- Nombre de signalements et suivis
- Temps d'arrachage

#### CONNEXIONS AVEC D'AUTRES PROJETS

GEMAPI  
Atlas de la Biodiversité

## AXE 3 : ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET RÉSILIENTE

### Action 3.5 : Engager et animer dans le temps, une réflexion collective autour de la ressource en eau sur le territoire

#### CONTEXTE

Les épisodes de sécheresse ont montré que le territoire de la CCMP est impacté par des problématiques liées à la gestion de l'eau, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives.

Le réseau hydrographique est sensible aux pollutions ainsi que les masses d'eau souterraines.

Des restrictions ont notamment concerné les prélèvements dans les cours d'eau (hors Rhône) et dans les nappes souterraines de la Dombes (Nappe des Cailloutis de la Dombes).

A contrario, les fortes précipitations, même en période de sécheresse, contribuent aux phénomènes d'érosion et peuvent engendrer des coulées de boue.

La dynamique CCMP sera menée en lien avec la démarche « Eau-Ain-Dombes-Saône 2050 » portée par la CCDombes à l'échelle de la Nappe des Cailloutis de la Dombes.

#### OBJECTIFS

- Protéger la ressource en eau : captages d'eau potable, qualité des cours d'eau etc.
- Développer une approche globale de la ressource en eau, intégrant les besoins agricoles, et éviter de traiter les problématiques au cas par cas
- Créer un réseau d'acteurs
- Appréhender la gestion de la ressource en eau sous le prisme du changement climatique
- Enclencher une dynamique positive et basée sur des projets de gestion de l'eau dans une démarche d'adaptation au changement climatique

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Animer le réseau d'acteurs via le partage d'informations, connaissances et retours d'expériences
- Identifier l'ensemble des acteurs concernés et co-construire une gouvernance (mode de fonctionnement et fréquence des rencontres)
- Réaliser un diagnostic à l'échelle de la CCMP des usages agricoles de l'eau et des difficultés en période de sécheresse
- Animer une réflexion collective pour définir l'optimisation de l'alimentation hydrique des cultures (irrigation, drainage, rétention, et circulation de l'eau dans les sols) et faire émerger des pistes d'actions (formations irrigation, projets collectifs, projets de réinfiltration des eaux dans les sols et vers la nappe...?)

#### PÉRIMÈTRE

CCMP voire plus large

#### PUBLICS VISÉS

Agriculteurs  
Syndicats d'eau potable et de rivière  
DDT  
Agence de l'Eau RMC

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

##### • 2023 :

Identification des acteurs et gouvernance

##### • 2024 et annuellement :

Animation du réseau constitué et lancement de projets

#### PORTEUR

CCMP

#### PARTENAIRES TECHNIQUES MOBILISÉS

Chambre d'Agriculture

Agriculteurs

ASIA

Syndicat d'eau potable et de rivière

CD01

CCDombes (porteur PTGE de la Nappe des Cailloutis)

#### BUDGET PRÉVISIONNEL CCMP

25 000 €

#### PARTENAIRES FINANCIERS PRESENTIS

Agence de l'eau RMC

#### INDICATEURS DE SUIVI

##### Indicateurs de réalisation :

- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre de rencontres réalisées

##### Indicateur de résultat :

- Nombre de projets développés

#### CONNEXIONS AVEC D'AUTRES PROJETS

PAEC Dombes - Saône

PTGE de la Nappe des Cailloutis de la Dombes (« Eau-Ain-Dombes-Saône 2050 »)

GEMAPI



# AXE TRANSVERSAL : COMMUNIQUER, MOBILISER, FAIRE DU LIEN

## Action : Animation, suivi et gouvernance de la Charte

### CONTEXTE

La mise en œuvre de la charte agricole, ainsi que son suivi et son évaluation, ne peuvent être réalisés sans une gouvernance partagée entre la CCMP, les communes, le monde agricole (les associations foncières, les agriculteurs, la Chambre d'Agriculture), ainsi que les partenaires institutionnels et acteurs locaux (associations, centres sociaux, acteurs de la restauration collective, commerçants...).

### OBJECTIFS

- Maintenir une dynamique collective autour des questions d'agriculture et d'alimentation
- Favoriser le lien et les synergies entre les acteurs en créant des espaces d'interconnaissance
- Assurer le suivi et l'évaluation de la Charte en continu pour apporter des ajustements si nécessaire

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Établissement d'un schéma de gouvernance adapté à la diversité des actions et des acteurs associés.

#### Comité de pilotage

En charge du suivi de la Charte, il se réunit une fois par an pour faire le bilan des actions déjà menées et cadrer le programme des actions pour l'année suivante. Il sera composé d'élus de la CCMP et d'élus communaux ainsi que des centres sociaux, de la chambre d'agriculture, des associations foncières et des financeurs le cas échéant.

#### Groupes de travail techniques

- Un groupe agriculture : en charge du suivi technique des actions d'accompagnement agricoles (Infrastructure agro-écologiques, expérimentations, gestion de l'eau).
- Un groupe précarité : en charge de la réalisation du diagnostic et de la formulation des actions opérationnelles.
- Un groupe gaspillage et valorisation des invendus : en charge de la réalisation du diagnostic et de la formulation des actions opérationnelles.
- D'autres groupes de travail thématiques pourront émerger en fonction des besoins identifiés dans le cadre de la Charte.

#### Comité des partenaires

Se réunit une fois par an en plénière, il rassemble l'ensemble des acteurs engagés dans les actions opérationnelles de la Charte Agricole et Alimentaire. Il aura pour rôle l'évaluation et le suivi des actions.

#### Dynamiques inter-territoriales

La Charte Agricole et Alimentaire sera également partagée au sein des instances inter-territoriales existantes (PATLY, PAT de l'Ain etc..).

### PÉRIMÈTRE

CCMP

### PUBLICS VISÉS

Agriculteurs ; Chambre d'agriculture ; Communes ; Centres Sociaux ; Associations du territoire

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

#### • 2023 :

Consolidation des instances de gouvernance  
Début des temps de rencontres selon les thématiques

### PORTEUR

CCMP

### PARTENAIRES TECHNIQUES MOBILISÉS

Agriculteurs  
Chambre d'agriculture  
Communes  
Centres Sociaux  
Associations du territoire

### BUDGET PRÉVISIONNEL CCMP

5 000 €

### PARTENAIRES FINANCIERS PRESENTIS

AAP Programme National pour l'Alimentation

### INDICATEURS DE SUIVI

#### Indicateur de réalisation :

- Nombre de réunion du COPIL
- Nombre de réunion du comité des partenaires
- Nombre de participants aux réunions du comité des partenaires

Le suivi des groupes techniques sera effectué dans le cadre du suivi des différentes actions.

### CONNEXIONS AVEC D'AUTRES PROJETS

Liens à réaliser avec les dynamiques inter-territoriales auxquelles la CCMP participe

- Projet Alimentaire Territorial de l'agglomération lyonnaise (PATly)
- Rencontre intercommunale sur l'alimentation de l'Ain
- Observatoire Partenarial des Espaces Agricoles, Naturels et de l'Alimentation (OPEANA)
- Programme Agro-Environnemental et Climatique de la Dombes (PAEC)